

**COMPTOIR D'ESCOMPTE DE MULHOUSE.**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DES ACTIONNAIRES**

**29 JANVIER 1866.**

# COMPTOIR D'ESCOMPTE DE MULHOUSE.

---

## ADMINISTRATEURS.

MM. EUG. SANDHERR, notaire honoraire, Président du Conseil d'Administration;  
H<sup>i</sup> BOCK, ancien manufacturier;  
ED<sup>d</sup> VAUCHER, négociant;  
H<sup>i</sup> BOERINGER, manufacturier;  
FRÉD<sup>e</sup> HARTMANN, manufacturier;  
L<sup>s</sup> HUGUENIN, \* manufacturier;  
A<sup>te</sup> KULLMANN, négociant;  
J<sup>n</sup> KOEHLIN-DOLLFUS \*, manufacturier;  
FRÉD<sup>e</sup> ENGEL, manufacturier;  
J<sup>n</sup> MIEG-KOEHLIN, manufacturier, secrétaire du Conseil d'Administration.  
J.-GAB<sup>el</sup> GROS, négociant;  
CORNEILLE BERNHEIM, négociant.

## CENSEURS.

MM. J<sup>n</sup> MANTZ-BLECH, ancien négociant;  
J<sup>n</sup> DE FRÉD<sup>e</sup> SCHOEN \*, ancien négociant.  
JULES DOLLFUS, ancien négociant.

## DIRECTEUR.

M. TH<sup>er</sup>e POUVOURVILLE.

---

## RAPPORT

Présenté par M. E. Sandherr, président du Conseil d'administration,

A l'Assemblée générale des Actionnaires du 29 Janvier 1866.

MESSIEURS,

Le Conseil d'administration vient, par mon organe, vous présenter son rapport annuel sur les comptes et les affaires sociales.

Cette situation a été préalablement vérifiée et reconnue exacte par une commission de deux membres du Conseil, ayant opéré en présence d'un membre du comité de censure: celui-ci vous présentera ses observations à la suite de ce rapport.

Les opérations du Comptoir ont encore pris un accroissement considérable pendant l'exercice 1865, c'est le 31 Décembre dernier.

Elles se sont élevées à :

Fr. 40,183,046.94, tandis que dans l'exercice précédent, elles n'ont atteint qu'un chiffre de . . . . . fr. 36,956,094.74

Ces opérations sont représentées par :

17,257 effets escomptés montant à . . . . . » 16,968,314.60  
54,697 » reçus en recouvrement, s'élevant à . . . . . » 23,214,732.34  
71,954 effets. . . . . Somme égale. . . . . fr. 40,183,046.94

Malgré cette augmentation le montant des bénéfices, qui est de fr. 72,850.28, tous frais généraux déduits, a subi une diminution assez sensible. Elle aurait été encore plus forte sans les profits d'une opération financière, à laquelle le Comptoir a depuis plusieurs années prêté son concours, mais qui est arrivée à sa fin, et puis par le recouvrement d'une somme de fr. 1,548.88 sur des créances de faillis, passées par profits et pertes.

La cause de cette diminution est évidente; elle résulte du taux d'escompte peu élevé pendant cet exercice, lequel, en terme moyen, n'a été que de 3.72 0/0, tandis que l'année précédente il était de 6.53 0/0.

Avant d'aborder la question de répartition des bénéfices, il faut porter à votre connaissance les résultats de la liquidation des opérations du dernier semestre de 1864; ainsi qu'il était à prévoir et que vous l'avez jugé vous-mêmes en adoptant la proposition du Conseil de mettre en réserve une somme de 8,000 fr. sur les bénéfices de 1864, pour parer aux événements dès lors menaçants, les faillites se sont multipliées et il est arrivé un moment où le total des effets en souffrance s'est élevé jusqu'à

Fr. 33,253.84. Depuis lors cet état s'est amélioré; au 31 Décembre dernier ce chiffre se trouvait réduit à  
» 7,800.24 par application à ce compte de la somme de 8,000 fr., mise en réserve dans ce but.

Si toutes les obligations souscrites, surtout si toutes les promesses faites par les débiteurs faillis, se réalisent, une grande partie des sommes restant dues, pourra être recouvrée et viedra alors en augmentation des bénéfices à venir.

Les bénéfices constatés de 1865 sont de . . . . . fr. 72,850.28

Pour établir le montant de la remise de 10 p. 0/0 accordée au directeur par délibération du 25 Janvier 1865, il convient d'en déduire :

1° Prélèvement au profit des actionnaires, fixé par la même délibération à . . . . . fr. 40,000.—  
2° Recouvrements sur créances antérieures à 1865 . . . . . » 1,548.88  
3° Solde des bénéfices de 1864 . . . . . » 273.05 » 41,821.93  
Reste la somme passible de la remise allouée au directeur . . . . . fr. 31,028.35  
Dont le dixième est de . . . . . » 3,102.85  
Restant pour les actionnaires . . . . . fr. 27,925.50  
A cette somme il convient d'ajouter les prélèvements ci-dessus constatés. » 41,821.93  
Total attribué aux actionnaires. . . . . fr. 69,747.43

Le Conseil propose à l'assemblée la répartition de la somme de . . . . . fr. 68,000.—  
Et de porter au crédit du compte de Profits et Pertes. . . . . » 1,747.43  
Somme égale. . . . . fr. 69,747.43

Les actionnaires ayant reçu déjà en Juillet dernier. . . . . fr. 16,000.—  
toucheront encore comme dividende du deuxième semestre de 1865, 6 1/2 p. 0/0,  
soit fr. 32.50 par action . . . . . » 52,000.—  
Somme répartie. . . . . fr. 68,000.—

Le paiement de ce dividende se fera à la caisse du Comptoir, à partir de demain 30 Janvier.

Il y a lieu de procéder au renouvellement du tiers du Conseil d'administration et du comité de censure, en exécution de l'art. 29 des statuts.

Les membres sortants sont :

MM. Bœringer, Henri, }  
Engel, Frédéric, } administrateurs.  
Huguenin, Louis, }  
Kullmann, Auguste, }  
Schœn, Jean de Frédéric, censeur.

Le conseil vous propose de renouveler leur mandat aux membres sortants.

La société arrivant à son terme le 21 Juin prochain, ces fonctions sont limitées à la durée de la société.

Le conseil d'administration a fait en temps opportun les démarches nécessaires pour obtenir l'autorisation du renouvellement de la société, voté dans l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 25 Janvier 1865.

Le projet des statuts est actuellement au Conseil d'Etat et il y a tout lieu d'espérer qu'il sera approuvé en temps utile pour que la nouvelle société puisse être reconstituée avant l'expiration de celle actuelle.

Après avoir reçu un exemplaire des nouveaux statuts, vous serez appelés, Messieurs, en assemblée générale extraordinaire, pour nommer le conseil d'administration, ainsi que le comité de censure, et pour confirmer le directeur dans ses fonctions.

Nous vous demandons dès à-présent, en conséquence de l'exposé qui précède, quand vous aurez entendu le rapport de M. le censeur :

- 1° L'approbation du compte ci-dessus rendu ;
- 2° La ratification de la fixation du dividende pour l'exercice 1865 ;
- 3° Enfin de voter le renouvellement du tiers du conseil d'administration et du comité de censure.

Nous prions M. Mantz de vouloir bien prendre la parole.

Le Président, E. SANDHERR.

## RAPPORT

présenté par M. Jean Mantz, au nom du comité de censure.

MESSIEURS,

Le comité de censure a assisté aux réunions habituelles du conseil d'administration ; il s'est de plus assuré que l'ordre et l'exactitude nécessaires président à la comptabilité du Comptoir.

Malgré la prudence et la circonspection avec lesquelles le conseil d'administration et M. le directeur veillent aux intérêts de notre société, il ne leur est pas possible d'éviter toutes les années des pertes dans les faillites. Vous voyez, Messieurs, par l'exposé que M. le président vous a fait, que ces pertes ne seront pas considérables cette année.

Vous avez remarqué, Messieurs, que les affaires du Comptoir ont continué à prendre de l'accroissement ; l'augmentation est de plus de trois millions.

Les dépenses des frais généraux ont été maintenues sévèrement dans les prévisions du budget.

Le bénéfice net étant de  
fr. 72,850.28 le conseil d'administration vous propose de distribuer encore  
fr. 52,000 — à MM. les actionnaires outre les  
» 16,000 — qui ont déjà été payés en Juillet dernier, ces deux sommes avec  
» 3,102 85 revenant à M. le directeur sur les bénéfices et  
» 1,747 43 restant au crédit des Profits et Pertes, forment la somme égale  
des bénéfices fr. 72,850 28.

Le conseil de censure approuve toutes les propositions du conseil d'administration et il vient vous en demander l'approbation.

Nous vous proposons, Messieurs, de voter des remerciements à MM. les membres du conseil d'administration, ainsi qu'à M. le directeur, pour le zèle et le dévouement constant avec lesquels ils président aux travaux du Comptoir. C'est à leurs efforts que nous devons de voir le Comptoir dans la position où il se trouve et d'avoir la satisfaction de savoir qu'il rend les services pour lesquels il a été créé.

Au nom du comité de censure,

J. MANTZ.

## PROCÈS-VERBAL.

L'an mil huit cent soixante-six, le vingt-neuf Janvier, à dix heures du matin, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du Comptoir d'escompte de Mulhouse, convoquée par le directeur en conformité de l'art. 45 des statuts et en outre par lettres à domicile, s'est réunie dans la salle de la Société industrielle.

La liste des actionnaires, possédant les seize cents actions émises, est déposée sur le bureau, conformément à l'article 44 des statuts.

A dix heures et demie soixante-sept actionnaires (dont plus de cinquante étrangers aux conseils d'administration et de censure) présents ou représentés, possesseurs de huit cent quatorze actions, ayant signé la feuille de présence, l'assemblée est régulièrement constituée aux termes de l'article 48 des statuts.

M. Eugène Sandherr, président du conseil d'administration, préside l'assemblée.

La feuille de présence constatant que les deux plus forts actionnaires présents sont MM. Pierre Kullmann et Edouard Huguenin, le président les proclame scrutateurs et les prie de prendre place au bureau.

Le bureau ainsi constitué, désigne M. J. Mieg-Kœchlin pour secrétaire, et le président invite M. Jean Mantz, membre du comité de censure, à venir prendre place au bureau.

Le président donne lecture à l'assemblée du rapport fait au nom du conseil d'administration sur les opérations du Comptoir pendant l'année 1865. Ce rapport est suivi de celui de M. J. Mantz, au nom du comité de censure.

Aucune réclamation n'ayant été faite, l'assemblée adopte à l'unanimité le rapport et ses conclusions.

Le président invite ensuite l'assemblée à voter le renouvellement partiel du conseil d'administration et du comité de censure.

L'assemblée vote par acclamation, à l'unanimité, la réélection de MM. Auguste Kullmann, Frédéric Engel, Henri Bœringer, Louis Huguenin, membres sortants du conseil d'administration et de M. Jean de Frédéric Schœn, membre sortant du comité de censure.

Avant de lever la séance, un actionnaire demande la parole et propose à l'assemblée de voter des remerciements au conseil d'administration, au comité de censure, ainsi qu'au directeur, et d'exprimer spécialement à M. le président toute sa gratitude, de vouloir bien, malgré son âge avancé, continuer à présider les réunions générales des actionnaires

L'assemblée accueille à l'unanimité cette double proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures et demie.

Le Secrétaire,  
J. MIEG-KOECHLIN.

Les scrutateurs,  
P. KULLMANN.  
E. HUGUENIN.

Le Président,  
E. SANDHERR.

## MOUVEMENT GÉNÉRAL DU PORTEFEUILLE.

	Effets en portefeuille au 31 Décembre 1864 . . . . .	2,058 Eff.	Fr. 2,226,415.22
<b>Entrée</b>	du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 1865 . . . . .	71,954 " "	40,183,046.94
		<u>74,012 Eff.</u>	<u>Fr. 42,409,462.16</u>
<b>Sortie</b>	id. id. . . . .	71,624 " "	39,985,602.35
	Effets en portefeuille au 31 Décembre 1865 . . . . .	2,388 Eff.	Fr. 2,423,859.81

### ENTRÉE.

Effets escomptés . . . . .	17,257 Eff.	Fr. 16,968,314.60
" pris à l'encaissement . . . . .	12,610 " "	4,868,944.—
" reçus des Comptoirs d'escompte. . . . .	2,482 " "	1,047,243.09
" reçus des autres correspondants . . . . .	39,605 " "	17,298,545.25
	<u>71,954 Eff.</u>	<u>Fr. 40,183,046.94</u>

### SORTIE.

Effets réescomptés à la Banque . . . . .	7,311 Eff.	Fr. 10,910,875.74
" réescomptés hors Banque . . . . .	1,486 " "	4,552,386.52
" encaissés sur Place . . . . .	20,234 " "	7,489,998.11
" remis aux Comptoirs d'escompte . . . . .	4,246 " "	1,171,509.04
" remis aux autres correspondants . . . . .	38,347 " "	15,860,832.94
	<u>71,624 Eff.</u>	<u>Fr. 39,985,602.35</u>

## PROFITS ET PERTES.

Récompte du Portefeuille au 31 Décembre 1864 . . . . .	Fr. 14,846.45
Produit des intérêts, changes et agios en faveur du Comptoir . . . . .	" 195,833.30
Dividende réservé sur l'exercice 1864 . . . . .	" 8,000.—
Rentrées sur les effets en souffrance passés antérieurement par P. et P.. . . .	" 1,548.88
Reliquat à nouveau du compte de Profits et Pertes au 31 Décembre 1864 . . . . .	" 273.05
	<u>Fr. 220,501.68</u>

Intérêts et changes bonifiés par le Comptoir. . . . . Fr. 89,981 04  
 Le compte des effets en souffrance s'élève à fr. 15,808.24  
 qui concernent les opérations du 2<sup>e</sup> semestre de 1864, sur les  
 bénéfices duquel une somme de fr. 8,000 avait été réservée  
 en cas d'éventualité. Cette somme est portée au crédit du  
 compte des effets en souffrance, ce qui en réduit le solde à  
 fr. 7,800.24 . . . . . ci " 8,000.—

FRAIS GÉNÉRAUX.	{	Registres et autres fournitures, loyer, contributions, assurance, éclairage, chauffage, ports de lettres et d'esp. Fr. 9,671.96
	{	Souscription pour le bureau de bien- faisance . . . . . " 300.—
	{	Actions du Comptoir, abonnement au timbre . . . . . " 400 70
	{	Jetons de présence . . . . . " 756.—
	{	Personnel: appointements et gratifi- cations . . . . . " 25,590.— " 36,718.66 " 134,699 70
	{	Excédant des Profits sur les frais et dépenses . . . . . Fr. 85,801.98
		A déduire: Récompte du portefeuille au 31 Décembre 1865 . . . . . " 12,951.70
		Bénéfice net à répartir. . . . . Fr. 72,850.28

## RÉSUMÉ DU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1865.

	DÉBIT.	CRÉDIT.
CAPITAL, Actions du Comptoir . . . . .		800,000.—
PORTEFEUILLE, Effets en Portefeuille . . . . .	2,423,859 81	
CAISSE { Espèces en Caisse . . . . . 15,150.30	119,015.74	
{ Espèces à la Succursale de la Banque . . . 103,865.44		
COMPTOIRS D'ESCOMPTE . . . . .	35,212.95	434.97
COMPTES COURANTS DE LA VILLE ET DES ENVIRONS . . . . .		990,143.15
AUTRES COMPTES COURANTS . . . . .	275,953.52	149,007.92
REMISES à encaisser . . . . .		76,479.77
COMPTES DE DÉPÔTS DE FONDS . . . . .		576,974.47
COMPTE DE MEUBLES . . . . .	1,000.—	
FONDS DE RÉSERVE . . . . .		200,000.—
EFFETS EN SOUFFRANCE . . . . .	7,800 24	
PROFITS ET PERTES { Réescompte du Portefeuille . . . 12,951.70		
{ Dividende 6 1/2 % aux Action <sup>es</sup> 52,000.—		69,801.98
{ Intérêt au Directeur de 10 %		
sur fr. 31,028.35 . . . . . 3102.85		
{ A porter à nouveau au Com-		
pte de Profits et Pertes . . . 1747.43		
	2,862,842.26	2,862,842.26

